



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DECLARATION

La France doit, sans tarder, Reconnaître l'Etat de Palestine à côté d'Israël.

L'annonce du président de la République doit être concrétisée !

Après sa visite diplomatique en Égypte, début avril 2025, le président de la République française s'est dit prêt à reconnaître l'existence d'un État palestinien en juin 2025. Le Mouvement de la paix ne peut que se réjouir de cette déclaration. Reconnaître l'Etat de Palestine à côté d'Israël, c'est une étape nécessaire et urgente sur le chemin de la construction d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Il y a urgence et du retard à rattraper car l'Assemblée nationale a voté en faveur de la reconnaissance de l'Etat palestinien le **mardi 2 décembre 2014**, avec 339 votes pour et 151 contre.

Aux Nations Unies déjà 150 pays ont reconnu la Palestine. Les pays de la Ligue arabe et les organisations de la conférence islamique soutiennent cette proposition qu'ils avaient déjà formulée en 2022 lors d'une conférence de la Ligue arabe à Beyrouth.

Jusqu'à présent ces propositions sont balayées d'un revers de main par Israël et les USA. (1)

Aujourd'hui la situation que vivent les Palestiniens, en particulier à Gaza est absolument terrifiante. Chaque jour qui passe ce sont des centaines de personnes qui sont tuées par les bombardements israéliens qui touchent d'abord des populations civiles. Netanyahu et l'Etat d'Israël broient toutes les règles élémentaires du droit international y inclus depuis des mois en empêchant l'acheminement vers Gaza de toute aide humanitaire ou alimentaire. En continuant dans cette voie, Israël avec le soutien des USA contribue à perpétuer indéfiniment le cycle de la violence. Pour la sécurité des Palestiniens et des Israéliens, il faut revenir au droit international. C'est le seul chemin pour arrêter le carnage et la déportation de dizaines de milliers de Palestiniens en cours.

Le Mouvement de la paix estime que c'est le moment d'agir pour que cette annonce du président de la République se traduise réellement par une reconnaissance de l'Etat de Palestine, c'est pourquoi il appelle :

- à signer la pétition du Mouvement de la Paix pour la reconnaissance de la Palestine à côté d'Israël sur les frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale <https://www.mvtpaix.org/wordpress/cyber-petition-pour-une-reconnaissance-immEDIATE-de-letat-de-palestine-par-la-france/>
- à s'adresser aux parlementaires de son département pour leur demander d'agir en faveur de cette reconnaissance qui était déjà souhaitée par le parlement.
- à s'adresser directement au président de la République en lui demandant d'aller jusqu'au bout de sa démarche avec détermination et d'agir pour que l'ensemble des pays Européens et de l'Union Européenne reconnaissent l'Etat de Palestine à côté d'Israël.
<https://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

Il n'y a pas d'autre chemin pour que s'engage un processus de construction d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

La France a déjà trop tardé à faire cette reconnaissance. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Le Mouvement de la paix

Le 23 avril 2025

(1) *En sa séance du 10 mai 2024, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté à une très large majorité une résolution en faveur de l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre de plein droit de l'ONU. Adoptée par 143 voix pour, 9 voix contre (Argentine, États-Unis, Hongrie, Israël, Micronésie, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République tchèque) et 25 abstentions, la résolution recommande ainsi au Conseil de sécurité de « réexaminer favorablement » cette question, suite au veto du 18 avril des États-Unis.*